

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 18 septembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Dix Huit Septembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Onze Septembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la gestion et l'exploitation du bar-restaurant de l'aérodrome de Tavarìa.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Marie-Josèphe TRAMONI, Audrey CASSETARI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Santa DUVAL, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA à Ghislaine ETTORI, Christine PINNA à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Colette ISTRIA, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux attributions du conseil municipal et du Maire ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les dispositions applicables à l'occupation du domaine public, le cas échéant ;

Vu la propriété par la commune de l'aérodrome communal et des locaux affectés à l'activité de bar-restaurant ;

Vu la nécessité de favoriser la pérennité et le développement de l'activité de bar-restaurant présente sur le site de l'aérodrome ;

Considérant que le bar-restaurant de l'aérodrome constitue un équipement participant à l'animation, à l'attractivité et à la valorisation de l'aérodrome de Tavarìa ;

Considérant que la commune souhaite rechercher un opérateur en mesure d'assurer la gestion et l'exploitation de cet établissement dans des conditions satisfaisantes, notamment en termes de qualité d'accueil, d'offre de restauration, d'animation et de viabilité économique ;

Considérant qu'il apparaît opportun, préalablement à la mise en place d'un dispositif contractuel d'occupation et d'exploitation, de recueillir les manifestations d'intérêt d'opérateurs susceptibles de présenter un projet adapté aux caractéristiques du site ;

Considérant que l'appel à manifestation d'intérêt permettra à la commune d'identifier les candidats intéressés et de comparer leurs propositions au regard des objectifs définis par la collectivité ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le principe du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en vue d'identifier un opérateur susceptible d'assurer la gestion et l'exploitation du bar-restaurant de l'aérodrome de Tavarìa.
- **D'AUTORISER** le Maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence correspondante.
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter les candidats, à mener les discussions nécessaires et à accomplir toutes les démarches administratives et juridiques utiles à la réalisation de ce projet.
- **DIT** que le choix final de l'exploitant et les conditions financières définitives (montant de la redevance, d'un éventuel droit d'entrée, d'une caution, etc.) feront l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 21.09.2026

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 22.09.206

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260918-2026-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2026

Fait à PROPRIANO, le 18 septembre 2026

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

